Nations Unies E/cn.6/2018/NGO/75



Conseil économique et social

Distr. générale 7 décembre 2017 Français Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-deuxième session

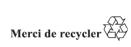
12-23 mars 2018

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI° siècle »

> Déclaration présentée par Congregations of St. Joseph, Fondazione Proclade Internazionale – Onlus, Sisters of Charity Federation, Society of Catholic Medical Missionaries, VIVAT International, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

^{*} La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.





Déclaration

Introduction

Les organisations non gouvernementales Congregations of St. Joseph, Fondazione Proclade Internazionale-Onlus, Society of Catholic Medical Missionaries, Sisters of Charity Federation et VIVAT International sont présentes dans plus de 130 pays. Nombre de nos membres travaillent directement auprès de femmes et d'enfants dans les régions rurales.

Les femmes sont essentielles à la réalisation des objectifs de développement durable et du Programme 2030, en particulier l'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim. À l'échelle mondiale, 70 % des personnes vivant dans la pauvreté sont des femmes, dont 1,6 milliard de femmes rurales. Elles représentent plus d'un quart de la population totale et les deux tiers des personnes analphabètes dans le monde. Des conditions météorologiques extrêmes et les changements climatiques restreignent également l'accès des femmes à la terre, à l'eau et à l'énergie. Les femmes et les filles rurales sont contraintes de passer la majeure partie de leur temps à se procurer du combustible et de l'eau. Comme la majorité des pauvres vivent dans des régions rurales, il est essentiel de redynamiser le secteur agricole, de promouvoir le développement rural et de garantir la sécurité alimentaire, particulièrement dans les pays en développement. Il sera possible d'atteindre les objectifs de développement durable uniquement si les femmes et les filles rurales, qui sont la population la plus vulnérable, sont en mesure de réaliser tout leur potentiel.

Les dirigeants participant à la soixante-douzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies ont souligné l'importance de l'implication et de l'autonomisation des femmes sur la voie du développement et du progrès. La majorité des pays garantissent, dans leur constitution, l'égalité entre les femmes et les hommes. Pourtant, dans la plupart des cas, cette égalité est loin d'être une réalité. Le Premier Ministre des Îles Salomon a déclaré que la violence à l'égard des femmes faisait obstacle à l'égalité des perspectives économiques et des moyens de subsistance entre les femmes et les hommes. Le Ministre suédois des affaires étrangères demande instamment à tous les pays de se doter d'une politique féministe garantissant l'égalité entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons.

Autonomisation des femmes et des filles rurales

Les féministes du Sud ont introduit l'expression « autonomisation des femmes » dans le lexique du développement au milieu des années 80. Selon elles, l'« autonomisation » consistait à « transformer la subordination liée au genre », à se libérer des « autres structures oppressives » et à initier une « mobilisation politique » collective. Le quotidien des femmes dans les zones rurales montre que sans changement politique, les structures discriminatoires à l'égard des femmes ne pourront être démantelées et qu'aucun progrès effectué ne s'inscrira dans la durée. Les programmes des organismes de développement doivent être évalués sur la base des possibilités qu'ils offrent aux femmes de renforcer leur potentiel de mobilisation politique, de manière à pouvoir créer une égalité durable entre les femmes et les hommes. Il est indispensable de renforcer les capacités et de créer un climat propice pour permettre la participation des femmes. Par conséquent, une représentation égalitaire des femmes dans les organes de décision est nécessaire à la justice pour les femmes ainsi qu'à la bonne gouvernance.

Selon le PNUD, à l'échelle mondiale, une grande partie de la nourriture est produite par de petits exploitants agricoles, et 90 % des agriculteurs du monde travaillent dans des exploitations familiales, notamment les femmes et les filles

2/5 17-21947

rurales, qui cultivent 80 % de notre nourriture. Enfin, 43 % de la main-d'œuvre agricole mondiale est constituée de femmes.

L'Indice de la faim dans le monde 2017 reconnaît l'inégalité entre les sexes comme « l'axe des inégalités nutritionnelles », les femmes et les filles représentant 60 % de ceux qui ont faim dans le monde. En outre, le manque d'indépendance des femmes dans la société et dans les ménages est étroitement lié à l'insuffisance pondérale à la naissance et à la santé de leurs enfants. Une bonne nutrition est indispensable pour permettre aux filles de grandir, d'apprendre, de gagner leur vie et de diriger. Lorsqu'une fille est en bonne santé et bien nourrie, elle est en mesure d'exceller à l'école et de devenir un chef de file de sa communauté. Elle peut tirer parti des possibilités qui lui sont offertes et choisir son avenir.

La plus grande menace pour les petits exploitants agricoles est la perte de leur moyen de subsistance suite à l'accaparement des terres et de l'eau par des sociétés multinationales, souvent avec l'appui du gouvernement concerné. L'eau est devenue un bien précieux et l'agriculture industrielle a privé les petits exploitants agricoles de l'accès aux ressources naturelles. Soutenir les petits exploitants qui, pour la plupart, sont des femmes, par l'octroi de terres et l'accès au financement, peut accroître la production alimentaire et, à terme, assurer la sécurité alimentaire locale. Les petits et moyens exploitants agricoles et les femmes autochtones ont besoin d'un soutien financier et doivent être en droit de posséder leurs terres.

Rôle de l'inclusion financière dans l'autonomisation des femmes et des filles rurales

L'article 6 du Programme d'action d'Addis-Abeba, adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2015, réaffirme également la nécessité d'intégrer le souci de l'égalité des sexes, notamment au moyen de mesures et d'investissements ciblés, dans l'élaboration et la mise en œuvre de toutes les politiques financières, économiques, environnementales et sociales. Les pays signataires ont à nouveau pris l'engagement d'adopter et de consolider des politiques viables, une législation ayant force exécutoire et des mesures novatrices en vue de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles à tous les niveaux, d'assurer à la femme les mêmes droits, les mêmes accès et les mêmes possibilités de participation et de prise de décisions dans le domaine économique qu'à l'homme et d'éliminer la violence et la discrimination sexistes.

L'article 13 propose d'intensifier la lutte contre la faim et la malnutrition en reconnaissant le rôle complémentaire de la protection sociale minimale et en accroissant les investissements publics pour financer la recherche, les infrastructures et les initiatives en faveur des pauvres.

L'article 21 dit ainsi : « Les faits montrent que l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et leur pleine et égale participation à l'économie et à la direction de celle-ci sont des conditions indispensables pour réaliser le développement durable et améliorer de façon appréciable la croissance économique et la productivité. »

Les données commencent à changer la donne

Quatre-vingt pour cent des 230 indicateurs mis au point en 2016 par la Commission de statistique des Nations Unies concernant explicitement ou implicitement l'égalité des femmes et des hommes, créés pour suivre la réalisation de l'objectif de développement durable n° 5 (égalité entre les sexes), ne sont pas fondés sur des normes de mesure reconnues sur le plan international. Parallèlement aux données traditionnelles recueillies par les gouvernements nationaux, il convient de

17-21947 **3/5**

prendre en compte les données générées par des organisations locales à l'échelle des villages, des districts et des conseils locaux, dans lesquelles, à l'échelle mondiale, les femmes sont représentées à hauteur de 20 % environ.

Le travail des enfants dans l'agriculture

Plus de la moitié des enfants qui travaillent, soit 85 millions, effectuent des tâches dangereuses et 59 % d'entre eux travaillent dans le secteur agricole. La situation des filles s'est améliorée, le nombre de filles qui travaillent ayant diminué de 40 % entre 2000 et 2012, contre 25 % pour les garçons, comme l'indique le rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. Les enfants ont droit à l'éducation, et non au travail.

La migration et ses effets sur les femmes rurales

L'un des défis les plus complexes auquel notre monde doit faire face aujourd'hui est celui des mouvements de population à grande échelle, en raison de l'augmentation considérable du nombre de personnes qui se déplacent dans le monde. Environ un tiers des migrants internationaux sont âgés de 15 à 34 ans et près de la moitié sont des femmes. Les changements climatiques, la violence et les conflits sont les principaux moteurs de la migration forcée.

L'insécurité alimentaire est également un facteur majeur de migration forcée aux niveaux national et international. Les mères et les enfants, en particulier dans les zones rurales, en sont les premières victimes. Cette année, la Journée mondiale de l'alimentation porte sur le thème de la migration et insiste sur l'importance d'investir dans la sécurité alimentaire et le développement rural, afin que des populations n'aient plus à se déraciner pour entreprendre des voyages, souvent périlleux, vers l'inconnu. Les effets de la migration forcée sur les femmes et les filles sont graves et exigent une orientation claire des politiques, comme le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Les tendances croissantes de la discrimination et de l'exploitation, y compris le travail forcé, la violence sexuelle, la traite et les situations de travail dangereuses, portent atteinte à la dignité des femmes et des filles et à leurs droits fondamentaux.

Les changements climatiques forcent les populations à quitter leurs villages pour rejoindre les villes ou à traverser des frontières à la recherche de moyens de subsistance. Souvent, en migrant vers un nouveau lieu ou dans un nouveau pays, les enfants cessent d'aller à l'école ou prennent du retard dans leur scolarité, et courent davantage le risque de devoir travailler ou de subir d'autres formes d'exploitation. Au-delà des secours immédiats, des solutions à long terme sont nécessaires pour prévenir les migrations, grâce à une bonne gouvernance et au développement rural mettant l'accent sur l'emploi et l'entrepreneuriat.

Recommandations

Congregations of St. Joseph, Fondazione Proclade Internazionale – Onlus, Society of Catholic Medical Missionaries, Sisters of Charity Federation et VIVAT International appellent instamment la Commission de la condition de la femme et les États Membres à :

- Protéger les terres des petits exploitants agricoles et à leur fournir une aide financière, y compris des protections sociales minimales ;
- Adopter et mettre en œuvre des cadres juridiques pour garantir l'appropriation de la terre par les femmes ;

4/5 17-21947

- Assurer la participation des femmes rurales (50 % au moins) aux organes de décision, en particulier au niveau local ;
- Élaborer des données ventilées par sexe sur les finances publiques investies dans les programmes favorables aux pauvres visant à soutenir les femmes et les filles rurales ;
- Interdire le travail des enfants, garantir une éducation gratuite et obligatoire pour tous les enfants, spécialement les filles, dans tous les pays ;
- Promouvoir le développement rural en proposant une éducation, en créant des débouchés commerciaux et des emplois pour les jeunes, ainsi que des pratiques agricoles résilientes aux changements climatiques à l'intention des femmes, considérées comme une composante essentielle de la réponse au défi migratoire, en offrant aux personnes la possibilité de ne pas partir ;
- Élaborer des données ventilées par sexe sur les causes, les effets et les tendances migratoires qui conduisent à des déplacements de personnes à l'intérieur de leur propre pays ;
- Se pencher sur les effets, par sexe, de la migration forcée, généraliser la migration des femmes et des filles comme une catégorie spécifique dans les politiques nationales et les cadres juridiques.

17-21947 5/5